

POLICE

VILLE DES PENNES-MIRABEAU

MUNICIPALE



**Votre sécurité,
notre priorité !**

Éditos



«*Votre sécurité, notre priorité!*». Le titre de ce guide n'est pas un slogan, mais bien la réalité de nos choix politiques depuis de nombreuses années avec un seul objectif : préserver vos cadre et qualité de vie. Et les statistiques confirment notre volonté : nous comptons dans notre ville 1 policier municipal pour un peu plus de 700 habitants quand au niveau national, on dénombre 1 policier municipal pour un peu plus de 2 000 habitants.

Je veux ici saluer l'engagement de ces hommes et femmes qui au sein de notre Pôle Sécurité, regroupant policiers municipaux, opérateurs de vidéosurveillance et ASVP, vous protègent le plus efficacement possible. Une efficacité renforcée par l'appui de la technologie (250 caméras installées dans des lieux stratégiques de la commune, logiciel d'intelligence artificielle, caméras piétons...), un parc de véhicules renouvelé régulièrement et de tout nouveaux locaux modernes et fonctionnels.

Ces choix ont certes un coût – et ne nous font évidemment pas oublier parallèlement les actions de prévention –, mais nous les assumons car dans le monde complexe et de plus en plus violent dans lequel nous vivons, nous avons besoin de proximité et de tranquillité. Votre Police municipale sera toujours là pour ça !

Michel AMIEL

Maire des Pennes-Mirabeau
Ancien Sénateur des Bouches-du-Rhône



Je le dis sans aucune démagogie : je suis très fier d'être l'élu délégué à la Police municipale. En effet, j'ai la chance d'être au quotidien auprès des équipes et je ne peux que constater et donc louer leur volonté d'assurer le mieux possible la sécurité des Pennois, de la simple sortie des écoles à des interventions plus périlleuses comme les flagrants délits.

Pour les aider dans leurs missions et gagner en efficacité, nous avons fait des choix organisationnels forts comme récemment la création des brigades cynotechnique et motorisée. Avec des résultats immédiats.

Le récent regroupement des policiers municipaux, des opérateurs de vidéosurveillance et des ASVP au sein d'une même entité – le Pôle Sécurité – est également un plus incontestable.

Autre élément déterminant : le partenariat avec la Police nationale. Il est régulier, idéal et efficient car une véritable collaboration s'est instaurée.

Autant d'évolutions qui font que les policiers municipaux sont plus que jamais des acteurs majeurs de votre sécurité car ils sont tout simplement les primo-intervenants sur les événements quotidiens. Vous pouvez compter sur eux !

Claude FARCI

Adjoint au Maire, délégué Police municipale, à la Prévention de la délinquance, à la Sécurité et à l'Accessibilité des bâtiments

Une police équipée et impliquée

Le Pôle Sécurité de la Ville des Pennes-Mirabeau se positionne parmi ceux disposant d'un très bon niveau d'effectifs. Ici, on compte en effet 1 policier municipal pour 707 habitants. Une statistique remarquable puisqu'au niveau national le ratio est de 1 pour 2024 habitants et de 1 pour 1335 habitants pour le département des Bouches-du-Rhône*.

La Police municipale des Pennes-Mirabeau est armée, équipée de gilets pare-balles et de caméras piétons. Elle est également dotée d'une flotte de véhicules renouvelés régulièrement et bénéficie depuis février 2022 de nouveaux locaux fonctionnels et modernes.

Les équipes suivent une formation continue leur assurant un bon niveau d'action dans leurs missions quotidiennes. Ainsi, des policiers municipaux ont été récemment formés à l'accueil et à la prise en charge des victimes de violences conjugales.

Une police de proximité

Présente sur l'ensemble du territoire communal, la Police municipale assure des missions de surveillance et de prévention, veille au respect des arrêtés de police du maire, à la tranquillité et à la salubrité publiques. Plus généralement, son objectif est de répondre à toutes les demandes d'assistance et de secours grâce à différentes équipes.

*«Nous avons besoin de proximité
et de tranquillité. Votre Police municipale
sera toujours là pour ça !»*

Michel AMIEL

Le Pôle sécurité c'est...

52
agents
(administratifs
et vacataires
compris)

1794
PV

dont 30% relevés par
la brigade motorisée
entre le 1/01/22
et le 31/08/22

2000
appels
téléphoniques
traités
par an

Les Brigades

◦ Les Brigades de roulement

Au nombre de cinq, elles sont encadrées par des chefs, eux-mêmes secondés par des adjoints. Les agents de ces brigades œuvrent pour une police de sécurité du quotidien qui favorise le «bien vivre ensemble».

Ces équipes de proximité, sur le terrain, ont pour vocation d'établir le contact avec tous les citoyens pennois et de gérer la résolution des problèmes d'incivilité en faisant respecter le droit.

◦ La Brigade motorisée

Deux policiers municipaux formés à la conduite de motos puissantes interviennent pour réprimer les infractions au code de la route, faire respecter les arrêtés municipaux, réguler le trafic routier, contrôler la vitesse des automobilistes et motocyclistes, sécuriser les espaces boisés et participer à l'éducation routière des écoliers et collégiens.

◦ La Brigade cynophile

Deux maîtres-chiens peuvent intervenir pour lutter contre la délinquance de voie publique, effectuer des patrouilles de surveillance générale et de dissuasion. Ils participent aussi à la sécurisation des manifestations festives, culturelles ou cultuelles qui se déroulent sur notre territoire.

◦ L'équipe de sécurisation des espaces publics

Ses missions principales concernent la surveillance des parcs et jardins et la protection des espaces boisés, afin de maintenir la tranquillité publique de ces lieux et en prévenant les incivilités.



Les ASVP

Le service des agents de surveillance de la voie publique fait partie intégrante du Pôle Sécurité. Les ASVP travaillent en étroite collaboration avec la Police municipale, notamment pour la sécurisation des principales manifestations organisées par la Ville des Pennes-Mirabeau.

Au quotidien, ils participent à différentes missions : surveillance des biens communaux (complexes sportifs, parcs), respect de la réglementation relative au stationnement sur les zones bleues ou les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR), régie des droits de place des marchands ambulants et marchés communaux, actions de prévention routière, respect de l'environnement, patrouilles pédestres ou en scooter afin de prévenir les éventuels troubles à la tranquillité publique.

Concernant la sécurisation des entrées et sorties des écoles et centres aérés, le service des ASVP est renforcé par des vacataires dénommés « facilitateurs de passages piétons ».

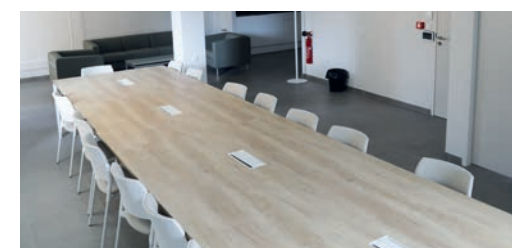


De nouveaux locaux

Situés à quelques mètres des anciens devenus vieillissants et exigus, les nouveaux locaux du Pôle Sécurité font l'unanimité. Plus fonctionnels, ils disposent pour le public d'un accès pratique avec une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

Pour les policiers et les ASVP, le quotidien est facilité par des espaces adaptés avec notamment des vestiaires modernes, des bureaux accueillants et une salle de réunion bien équipée et appelée à devenir celle de la cellule de crise lors d'événements majeurs : incendie, inondation...

Dernier point mais qui n'est pas le moindre, le Pôle Sécurité est désormais situé à la même adresse que le Centre de Supervision Urbain, ce qui facilite grandement l'organisation du travail.



Partenariat avec la Police nationale

La Convention de coordination qui unit les services de Police municipale et de Police nationale permet une complémentarité efficace de surveillance générale des Pennes-Mirabeau 24/24h. Les missions partagées concernent principalement la prévention des vols, les accidents de la route, les troubles à l'ordre public.

33
mises à
disposition
d'auteurs de délits
à l'OPJ*,

* Officier
de Police Judiciaire
de la Police Nationale

de janvier
à septembre 2022

Partenariat avec les sapeurs-pompiers du SDIS 13

La Police municipale est naturellement présente sur le terrain auprès des sapeurs-pompiers afin de sécuriser les lieux d'intervention. Mais cette collaboration s'est intensifiée depuis la signature d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS13).

L'objectif est de mettre à disposition des sapeurs-pompiers, toujours dans le respect le plus strict des textes légaux, des éléments pertinents par le biais d'images du CSU. Cela doit leur permettre de gagner du temps lors des interventions et d'adapter les moyens.

Cette convention est la première de cette nature dans le département.

**«Cette convention signée avec le SDIS 13
est la première de cette nature
dans le département»**

La technologie au service de la sécurité

Depuis 2014, notre commune est dotée d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) intégré au Pôle Sécurité et chargé de la gestion des caméras déployées sur l'ensemble du territoire de Pennes-Mirabeau, la vidéoprotection étant un outil complémentaire aux missions effectuées sur le terrain par les policiers municipaux. Outre l'effet dissuasif, les informations acquises grâce aux caméras, aident à l'appréciation des situations, à la prévention des risques et menaces de tout ordre et à l'identification d'auteurs d'actes malveillants.

Dans ce domaine, notre ville est également en avance puisqu'on compte 1 caméra pour 86 habitants contre 1 caméra pour 553 habitants à Marseille. Ce qui place les Pennes-Mirabeau au niveau de Nice, commune ayant le plus

de caméras par habitant, parmi les grandes villes françaises*.

Les 250 caméras pennoises ciblent exclusivement l'espace public ou les lieux ouverts au public. La commune privilégie la sécurisation de sites prioritairement sensibles : les écoles et les lieux de fréquentation tels les salles, parkings ou centres urbains. Les zones privées pouvant se trouver dans le champ des caméras (fenêtres, jardins...) sont systématiquement masquées par des filtres occultants.

En 2023, l'outil de vidéo-verbalisation sera déployé sur certains secteurs sensibles de la commune. Avant cette mise en place, une campagne d'information sera évidemment réalisée auprès des Pennois.

Une organisation adaptée

Le CSU des Pennes-Mirabeau bénéficie d'un matériel moderne et efficient financé à 60% par le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et le conseil départemental. L'acquisition récente d'un logiciel d'analyse vidéo intelligent (voir page 18) permet au personnel de traiter plus efficacement les problématiques de terrain.

Et derrière les écrans, il y a des opérateurs vidéos formés, policiers municipaux ou ASVP, qui exploitent au quotidien les images pour la sécurité des biens et des personnes, dans le respect des libertés individuelles et des textes fondamentaux.

16

250
caméras
déployées sur l'ensemble
du territoire communal

87
demandes
de réquisition
auprès du CSU
par la Police Nationale
ont permis l'arrestation
d'auteurs de crimes ou délits
dans 95% des cas

de janvier
à septembre 2022

Une législation rigoureuse

La consultation et l'extraction d'images sont strictement réglementées. Cette dernière répond à une réquisition formulée par un Officier de police judiciaire, suite à un dépôt de plainte ou à des fins d'enquête.

Les impératifs légaux sont rappelés dans l'arrêté préfectoral qui autorise la commune à exploiter les enregistrements de vidéoprotection selon les principes édictés découlant, entre autres, du Code de la Sécurité Intérieure et de la Loi «Informatique et libertés». Les images enregistrées sont ainsi conservées pour la durée autorisée par cet arrêté, soit 15 jours, et automatiquement détruites à l'issue. L'accès aux images, qu'il soit en vision directe ou en enregistrement, est strictement limité au personnel dûment habilité et déclaré nominativement en Préfecture. La CNIL ou la Commission Départementale de Vidéoprotection, garantes des principes fondamentaux dans ce domaine, peuvent contrôler l'activité du CSU de leur propre initiative.

17

Un logiciel d'analyse ultra-rapide

Dernier arrivé parmi les outils technologiques au service de la sécurité des Pennois : le logiciel d'intelligence artificielle «Briefcam». Un outil parfaitement complémentaire à la vidéoprotection puisqu'il permet d'effectuer des recherches précises en un temps record, à partir de divers critères : taille, similitude d'apparence, véhicule, plaque d'immatriculation, nature et couleur de vêtement...

Les opérateurs peuvent ainsi analyser des heures de vidéo en quelques minutes et ainsi identifier précisément les personnes et les objets d'intérêt.

Bien sûr, l'utilisation de ce logiciel est encadrée par la loi. Celui-ci est utilisé par des opérateurs vidéos formés, après réquisition de l'Officier de police judiciaire dans le cadre d'une enquête.

Autre intérêt : son utilisation lors de manifestations publiques. Si par exemple, un enfant s'est perdu dans la foule, il peut facilement être repéré à partir de critères physiques (couleur de cheveux, taille) et vestimentaires.

**«Les policiers municipaux
sont plus que jamais des acteurs majeurs
de votre sécurité»**

Claude FARCI

Contacts utiles

Police Secours

17

Numéro d'urgence européen

112

Police Nationale, commissariat de La Gavotte

04 84 35 39 20

Police Municipale

04 91 67 17 17

Police Nationale, Commissariat de circonscription Vitrolles

04 42 10 88 20

SAMU

15

Sapeurs-pompiers

18

Violences intra-familiales

39 19 Écoute et réorientation

115 Mise à l'abri

114 Urgences (par sms)

arretonslesviolences.gouv.fr

CCAS

04 91 67 17 37

APERS

Le service d'aide aux victimes de l'APERS (Association de prévention et de réinsertion sociale) apporte une aide psychologique aux victimes de violences, d'agressions sexuelles, de cambriolage... Il les informe sur leurs droits et les soutient dans leurs démarches, les informe du déroulement des procédures, des droits à l'indemnisation, les prépare aux audiences...

Permanences aux Pennes-Mirabeau :
les 2^e et 4^e jeudi de chaque mois, de 9h à 12h

04 42 52 29 00

sav@apers13.com

Hôtel de Ville

09 69 36 24 12

